

# Demande d'examen au cas par cas

Projet agrivoltaïque d'une puissance inférieure à 1 MWc

Commune de Veauchette

42340



Nadjette Salmi & Simon Ecomard

QUANTOM / FEEDGY | 44 RUE LUCIEN SAMPAIX, 75 010 PARIS

# Table des Annexes (CERFA n° 14734)

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des Annexes (CERFA n° 14734) .....                                               | 1  |
| Présentation générale .....                                                            | 2  |
| 1) Document CERFA n° 14734.....                                                        | 2  |
| 2) Plan de situation .....                                                             | 2  |
| 3) Présentation du site.....                                                           | 3  |
| 3.1) Une analyse sur le paysage .....                                                  | 3  |
| 3.2) Photographies proches et lointaines du site .....                                 | 3  |
| 3.3) Bilan de l'insertion paysagère et mesures d'évitement et de réduction : .....     | 5  |
| Présentation du projet .....                                                           | 7  |
| 1) Fiche technique et descriptive du projet .....                                      | 7  |
| 1.1) Les éléments constituant la centrale.....                                         | 7  |
| 2) Enjeux au niveau de la zone d'implantation.....                                     | 9  |
| 2.1) Enjeux environnementaux .....                                                     | 9  |
| 2.2) Enjeux patrimoniaux, risques naturels et technologiques.....                      | 12 |
| 2.3) Enjeux hydrographiques et zones humides .....                                     | 13 |
| 2.4) Plan de masse.....                                                                | 14 |
| 2.5) Plan de calepinage et détails .....                                               | 14 |
| 2.6) Contexte topographique .....                                                      | 15 |
| 2.7) Modalités de gestion des espaces verts et des équipements de sécurité incendie... | 16 |
| 2.8) Raccordement électrique, maintenance et nettoyage des panneaux.....               | 16 |
| 2.9) Démantèlement et remise en état .....                                             | 17 |
| 3) Notice descriptive du projet agrivoltaïque.....                                     | 18 |
| 3.1) Contexte agricole de l'exploitation.....                                          | 18 |
| 3.2) Caractéristiques agronomiques de la parcelle .....                                | 18 |
| 3.3) Maintien et service rendu à l'activité agricole .....                             | 18 |
| 3.4) Caractère réversible du projet.....                                               | 19 |
| 3.5) Zone témoin .....                                                                 | 19 |

# Présentation générale

1) Document CERFA n° 14734

2) Plan de situation

Le projet de centrale photovoltaïque au sol (inférieure à 1 Mégawatt crête) est situé sur la commune de Veauchette (42340). Le site est accessible depuis la Rue de Verneuil.

Plan de situation - Projet agrivoltaïque de Veauchette



### 3) Présentation du site

#### 3.1) Une analyse sur le paysage

Le site d'étude s'intègre dans un contexte de plaine faiblement vallonnée, où la lisibilité paysagère est principalement structurée par le parcellaire agricole et les infrastructures agricoles existantes. Le paysage présente un caractère ouvert, avec des horizons relativement dégagés et une faible densité de structures boisées.

#### 3.2) Photographies proches et lointaines du site

- Photographies de l'entrée du site / accès :



- Carte des prises de vue :

Photographies - localisation des vues



- Photographies de la parcelle accueillant la centrale :



- Carte des prises de vue :

Photographies - localisation des vues

feedgy



### *3.3) Bilan de l'insertion paysagère et mesures d'évitement et de réduction :*

Le projet s'inscrit dans un paysage agricole ouvert caractéristique de la plaine du Forez. L'impact paysager reste limité compte tenu :

- de la faible hauteur des installations (point haut à 3,60 m) ;
- de la topographie plane du site ;
- du caractère agricole de l'environnement immédiat ;
- de l'absence de relief marqué susceptible de créer des effets de surplomb ;
- et de la faible densité bâtie aux abords du projet.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été intégrées dès la conception du projet afin de limiter sa perception depuis les espaces publics et les habitations environnantes.

Les premières tables photovoltaïques ont été volontairement implantées en retrait de la limite sud du projet. Au droit des premières habitations, le recul entre la clôture et les premières tables dépasse 35 mètres, ce qui permet d'augmenter significativement la

distance entre les installations photovoltaïques et les secteurs habités les plus proches. L'habitation la plus proche est donc à plus de 45 mètres des premières tables.

Par ailleurs, le projet présente un espacement inter-axes de 11,91 mètres entre les rangées de tables. Cette configuration, retenue pour assurer la compatibilité du projet avec l'activité agricole, maintient des espaces ouverts importants au sein de l'installation et contribue à préserver la lecture agricole du site tout en limitant l'effet de densité visuelle généralement associé aux centrales photovoltaïques au sol.

Cette mesure est complétée par la création et le renforcement d'une haie champêtre continue sur les limites sud et est du site, en bordure de la Rue de Verneuil et en vis-à-vis des habitations voisines. Cette disposition permet d'assurer un traitement paysager cohérent de l'ensemble des secteurs les plus exposés aux perceptions visuelles, aussi bien depuis les propriétés riveraines que depuis la voie publique.

La haie sera composée d'essences locales adaptées au contexte paysager de la plaine du Forez. Elle sera implantée de manière à renforcer les structures végétales déjà présentes et à s'intégrer naturellement dans le paysage agricole environnant. La largeur moyenne de cet écran végétal sera comprise entre 2 et 3 mètres et sa hauteur visée à maturité sera comprise entre 3 et 5 mètres.

Les éléments végétaux existants présentant un intérêt paysager seront conservés dans la mesure du possible et intégrés au dispositif de végétalisation. Un entretien extensif sera assuré afin de garantir la pérennité des plantations et leur bonne insertion dans le temps.

La combinaison du recul des installations par rapport aux limites du projet, du maintien des éléments végétaux existants et de la création d'une haie champêtre continue permet de réduire significativement les perceptions visuelles du parc agrivoltaïque depuis les secteurs habités et la Rue de Verneuil. À terme, seules des vues partielles et ponctuelles sur certaines parties supérieures des installations pourront subsister selon les saisons et les angles d'observation. L'impact paysager résiduel du projet peut ainsi être considéré comme faible et compatible avec le caractère agricole du secteur.

# Présentation du projet

## 1) Fiche technique et descriptive du projet

Le projet entre dans la catégorie 30 de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

|                                                                                                                                                                   |                                                                                                          |                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) | Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières | Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|

Le projet consiste en l'installation d'une centrale au sol d'une puissance nominale de 997,50 kWc sur une parcelle dont la surface totale est de **2,12 ha**. Ces **2,12 ha** seront clôturés et serviront à l'implantation de la centrale agrivoltaïque.

- Surface clôturée **2,1 ha**
- Surface solarisée, emprise au sol des tables de modules PV : **0,41 ha**
- Taux de couverture global (surface panneaux / surface totale du projet) : **19,3 %**
- Taux de couverture agrivoltaïque (surface panneaux / surface projet en excluant les pistes, aires de retournement, espace entre clôture et premières tables) : **40 %**

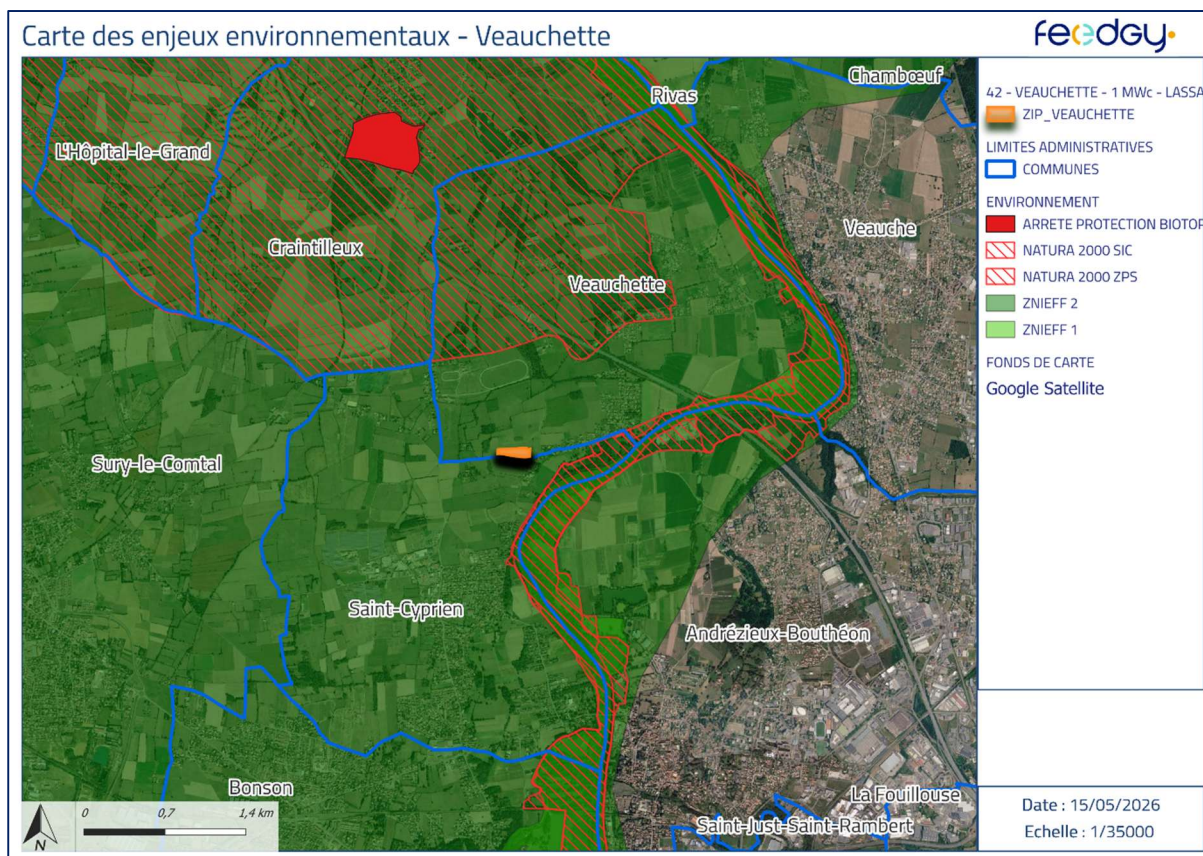
### 1.1) Les éléments constituant la centrale

| Les éléments constituant la centrale                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Equipements principales                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>1 / Structures fixes</b><br>Ce sont les structures qui supportent les modules photovoltaïques. Les caractéristiques :<br>Système de montage : fixe au sol<br>Garde au sol minimale : 2.0 m<br>Espacement des tables : 20.0 cm<br>Inclinaison : 20°<br><br>57 structures seront utilisées pour cette centrale | <b>2 / Modules photovoltaïques</b><br>Ils convertissent le rayonnement solaire en courant continu. Les caractéristiques :<br>Longueur = 2 383 mm<br>Largeur = 1 134 mm<br>Épaisseur = 30.0 mm<br>Poids = 32,6 kg<br>Puissance de crête/panneau = 625 Wp<br>Modèle : Phono Solar 625 W<br><br>1596 modules (625 W) seront utilisés pour cette centrale |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><u>3 / Locaux techniques et onduleurs</u></b></p> <p>L'onduleur convertit le courant continu produit par les modules photovoltaïques en courant alternatif. Afin d'assurer sa protection, l'onduleur est enveloppé dans une armoire en acier magnelis qui s'appelle local technique.</p> <p>Modèle onduleur : SUN2000-150K-MGO-400V</p> <p>6 onduleurs (Jusqu'à 150 kVA) pour cette centrale</p>                                                                                                       | <p><b><u>4 / Poste de livraison, poste de transformation combiné</u></b></p> <p>Poste de livraison accueillant un transformateur de 800 kVA. Les caractéristiques du poste :</p> <p>Longueur = 6000 mm</p> <p>Largeur = 2400 mm</p> <p>Hauteur = 2750 mm</p> <p>Masse à vide = 21 T</p> <p>Un seul transformateur est prévu pour cette centrale</p> |
| <p><b>Autre éléments</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p><b><u>5 / Clôture et systèmes de vidéosurveillance</u></b></p> <p>La clôture aura une hauteur minimum de 2m.</p> <p>Sont prévus des passages à faunes au sein du grillage, le rendant ainsi perméable à la transhumance de la petite faune terrestre.</p> <p>La clôture sera dotée de passages (portails) équipés d'un dispositif de manœuvre utilisable par les sapeurs-pompiers. Un plan du site sera apposé à l'entrée du site</p> <p>Un poteau de caméra vidéo surveillance sera également prévu.</p> | <p><b><u>6 / Cheminement périphérique</u></b></p> <p>Une bande de circulation carrossable dite « rocade » de 4 m sera aménagée sur tout le pourtour de la clôture permettant aux véhicules de secours de circuler et d'intervenir.</p> <p>Une distance de 12 m minimum séparera les tables de la rocade sur tout le pourtour de la centrale.</p>    |
| <p><b><u>Reserve incendie</u></b></p> <p>Une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> sera installée à l'intérieur de la clôture</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## 2) Enjeux au niveau de la zone d'implantation

### 2.1) Enjeux environnementaux



#### - Sur le site d'implantation :

Le projet se situe dans la ZNIEFF type II de la "Plaine du Forez". Identifiant national : 820002499

#### - A proximité du site d'implantation :

La ZNIEFF type I la plus proche du projet se trouve à environ 350 m à vol d'oiseau du projet : "Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny". Identifiant national : 820032225

Deux zones Natura 2000 se trouvent à environ 300 m à vol d'oiseau du projet, elles se superposent :

- 1) la **ZSC** FR8201765 « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire », dont les principaux enjeux concernent la préservation des milieux alluviaux, des continuités écologiques, des habitats humides et du fonctionnement hydraulique de la Loire ;
- 2) la **ZPS** FR8212024 « Plaine du Forez », dont les enjeux portent principalement sur la conservation de l'avifaune des milieux agricoles ouverts, des prairies, des zones humides et des étangs.

- **Dans le périmètre éloigné du projet :**

Présence d'un arrêté de protection du Biotope à environ 2,5 Km à vol d'oiseau sur la Commune de CRAINTILLEUX (42210).

- **Enjeux et mesures NATURA 2000 :**

Le projet se situe à environ 300m à vol d'oiseau des deux sites NATURA 2000 ci-dessus, sans emprise directe ni connexion hydraulique avec ceux-ci. Le projet n'implique :

- Aucun rejet ;
- Aucune modification du fonctionnement hydraulique ;
- Aucun défrichement ;
- Ni artificialisation lourde des sols.

Implanté sur une prairie agricole déjà exploitée, le projet maintient un couvert végétal permanent ainsi qu'une activité agricole extensive compatible avec le maintien des milieux ouverts caractéristiques de la plaine du Forez.

Les incidences potentielles se limitent principalement à des perturbations temporaires et localisées durant la phase chantier (bruit, circulation d'engins), de faible intensité et réversibles.

Compte tenu de la nature agricole déjà anthropisée du site et des mesures prévues pour limiter les perturbations, le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidence notable sur les habitats ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés.

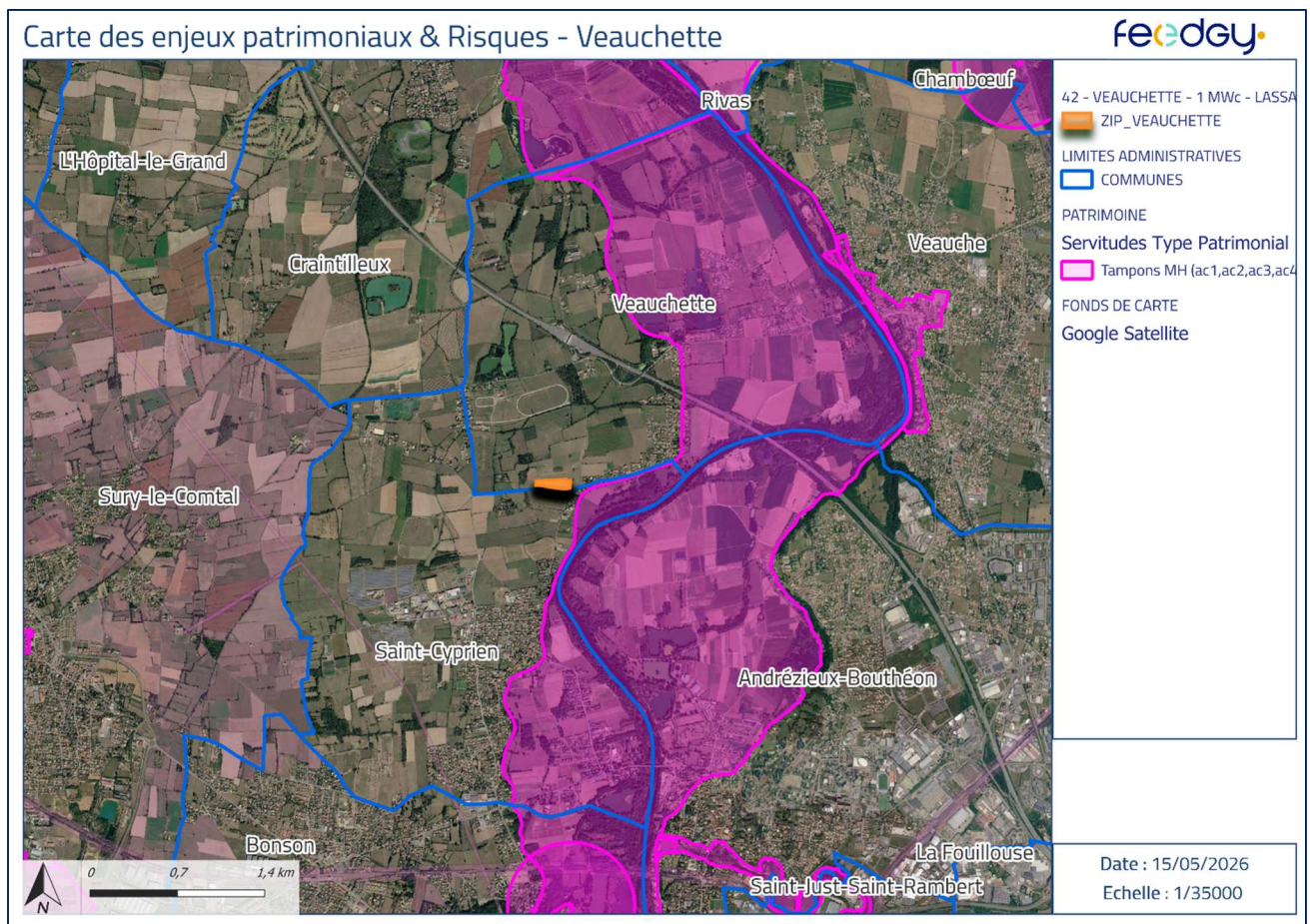
Le projet intègre plusieurs mesures destinées à éviter et réduire ses incidences potentielles sur l'environnement :

- Implantation sur une prairie déjà anthropisée afin d'éviter toute atteinte aux habitats naturels sensibles ;
- Maintien de l'activité agricole et des espaces ouverts favorables à l'avifaune de la ZPS « Plaine du Forez » ;
- Structures sur pieux battus limitant les terrassements et préservant les sols ;
- Absence d'imperméabilisation significative et maintien de l'infiltration naturelle des eaux ;
- Maintien des continuités écologiques grâce à des passages pour la petite faune ;
- Absence d'éclairage permanent afin de limiter les perturbations de la faune nocturne ;
- Limitation des travaux dans le temps et réalisation en période diurne ;
- Remise en état des terrains après travaux ;
- Possibilité d'implantation ponctuelle de haies champêtres d'essences locales pour améliorer l'intégration paysagère sans fermer les milieux ouverts.

Le projet présente par ailleurs un caractère réversible : les installations pourront être démantelées en fin d'exploitation et le terrain remis dans son état initial.

Compte tenu de la nature agricole déjà anthropisée du site, de l'absence d'atteinte directe aux habitats d'intérêt communautaire et des mesures prévues pour limiter les perturbations, le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidence notable sur les habitats ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés.

## 2.2) Enjeux patrimoniaux, risques naturels et technologiques



- Sur le site d'implantation :

N/A

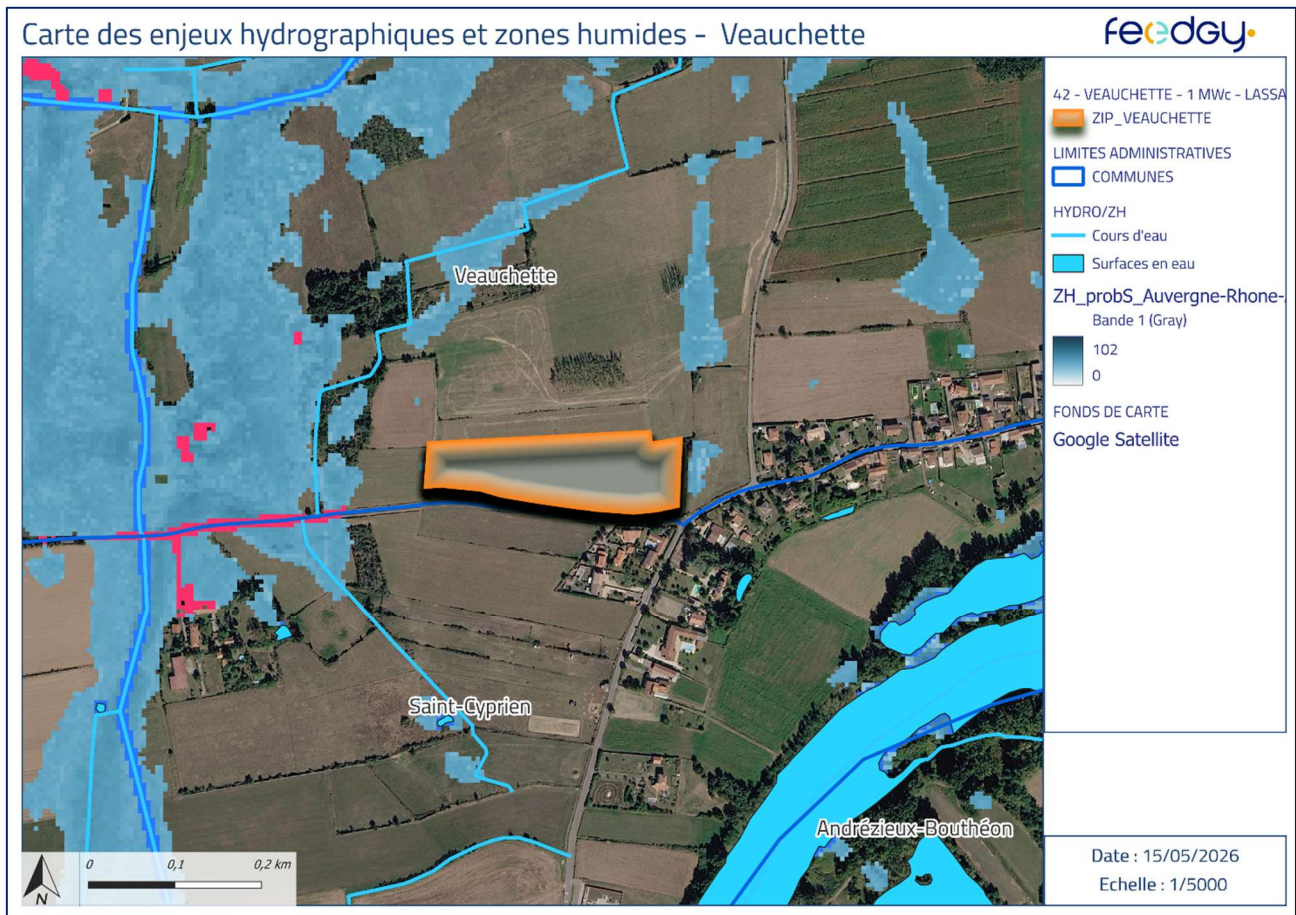
- A proximité du site d'implantation :

Le projet est à environ 100 m d'une zone inondable. Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI).

- Dans le périmètre éloigné du projet :

N/A

### 2.3) Enjeux hydrographiques et zones humides



#### - Sur le site d'implantation :

Aucun enjeu sur le site d'implantation, aucune suspicion de zones humides, aucune zone humide déclarée.

#### - A proximité du site d'implantation :

Un petit cours d'eau circule à environ 130 m à l'ouest du site.

Le projet se trouve à environ 400 - 500 m à vol d'oiseau de la Loire. Aucune ZH déclarée sur et aux abords du site.

#### - Dans le périmètre éloigné du projet :

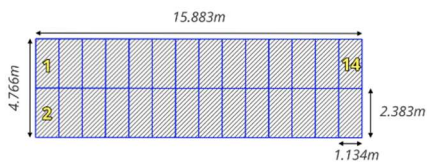
N/A

## 2.4) Plan de masse

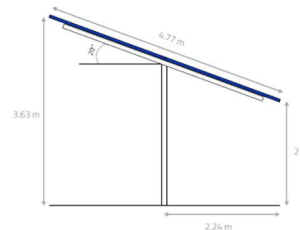
### Plan de masse - Veauchette



Table 2V14 modules



| Centrale au sol 1 MWc |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| Azimet                | 0°                            |
| Inclinaison           | 20°                           |
| Module PV             | Phono Solar 625 Wc            |
|                       | 2382 x 1134 x 30 mm / 32,6 kg |
| Pitch                 | 11,91 m                       |
| Puissance (kWc)       | Nombre modules                |
| 997,5                 | 1596                          |



|                                                                                                                                                    |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>feedgy</b><br>Bureau d'Études FEEDGY, by QUANTOM SAS<br>44 rue Lucien Sampaix, 75010 Paris<br>Tél. : 09 72 21 66 00 / construction@feedgy.solar |              |
| 997,5 kWc / 900 kWac<br>Adresse : GPR : LATITUDE, LONGITUDE                                                                                        |              |
| Titre du document                                                                                                                                  | Format       |
| Plan de masse                                                                                                                                      | A3           |
| Phase                                                                                                                                              | Code projet  |
| AV                                                                                                                                                 | DOE          |
| Index                                                                                                                                              | Date         |
| A                                                                                                                                                  | 01/06/2026   |
|                                                                                                                                                    | Modification |
|                                                                                                                                                    | 01           |
|                                                                                                                                                    | 02           |

## 2.5) Plan de calepinage et détails

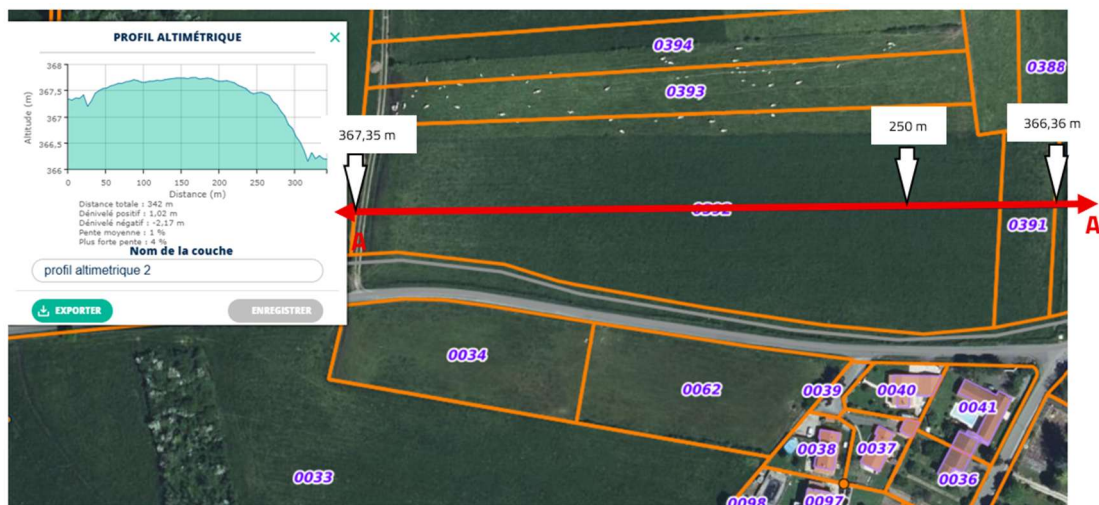
Voici les caractéristiques de la centrale que vous retrouverez sur le plan de masse :

- Point bas des panneaux : 2 m
- Distance inter-pieux ou *pitch* : 11,91 m
- Longueur d'une table : environ 15,9 m
- Modèle de table : 2V14 (2 rangées de 14 panneaux alignés)

## 2.6) Contexte topographique

**Profil longitudinale A-A :** Le profil représente une altitude qui varie globalement entre environ 366 m et 368 m, ce qui montre un relief très faible et relativement homogène.

Au début du tracé, on observe une légère montée progressive avec quelques petites fluctuations, jusqu'à atteindre une zone assez plane autour de 367,5 à 367,8 m. Cette portion centrale constitue la partie la plus stable du profil, avec très peu de variation altimétrique. Ensuite, à partir d'environ **250 m**, le terrain commence à s'incliner vers le bas. Cette descente est plus marquée que le reste du profil et se poursuit jusqu'à la fin du tracé, où l'on atteint l'altitude la plus basse, autour de 366,2–366,3 m.



**Profil transversal B-B :** Le profil altimétrique met en évidence un terrain globalement plat avec de faibles variations de niveau. Dans ce contexte, l'utilisation de pieux battus est particulièrement adaptée, car elle permet de compenser les micro-irrégularités du terrain sans terrassements importants



### ***2.7) Modalités de gestion des espaces verts et des équipements de sécurité incendie***

Les haies existantes seront maintenues, taillées et densifiées si nécessaire. L'entretien sous les panneaux sera réalisé en partie par le pâturage des bovins, et si besoin à l'aide d'un gyrobroyeur. Les voies d'accès sont maintenues praticables par reprofilage si nécessaire, avec un débroussaillage des abords. L'usage de produits phytosanitaires est strictement interdit sur l'ensemble du site.

Une citerne souple de 120 m<sup>3</sup> sera installée à l'intérieur de la clôture, elle fera l'objet d'un contrôle du niveau d'eau, avec une inspection annuelle de l'étanchéité et des raccords. Le SDIS du département de la Loire a déjà été consulté afin de savoir si la borne d'incendie à proximité du site était conforme aux préconisations en matière de prévention incendie (débit et volume d'eau). Il s'avère que le SDIS a besoin de plus amples informations pour nous donner son avis, qui nous sera communiqué lors de la déclaration préalable.

### ***2.8) Raccordement électrique, maintenance et nettoyage des panneaux***

Le **raccordement** : les câbles basse tension des onduleurs aux postes de transformation vont être directement enfouis dans des tranchées. L'énergie produite par les panneaux sera injectée en totalité sur le réseau public. Une partie de l'électricité sera vendue via une opération d'**Autoconsommation Collective (ACC)**, pour faire bénéficier localement les consommateurs d'une électricité verte et bon marché.

**Maintenance** : Un responsable d'exploitation désigné assure la coordination globale du suivi, incluant la tenue d'un registre de maintenance et d'intervention, avec une surveillance préventive mensuelle des équipements électriques et une visite technique annuelle par un professionnel qualifié.

**Nettoyage** : Maintenance classique des panneaux, comprenant le nettoyage, à raison d'un passage par an maximum, selon le degré d'encrassement des panneaux.

Le nettoyage peut se faire sans eau mais le résultat est moins probant. L'action des brosses enlèvera la couche superficielle peu adhérente. Il est possible d'utiliser l'eau de pluie lors d'une averse. La solution consiste à prévoir le nettoyage au début du printemps et limiter au maximum l'utilisation d'eau potable.

## **2.9) Démantèlement et remise en état**

À l'issue de la période d'exploitation, toutes les installations seront démantelées, les panneaux solaires seront récupérés afin d'être revendus (si fonctionnels) ou recyclés (si défectueux). Le terrain sera quant à lui remis dans son état d'origine.

Voici les règles que nous respecterons pour le démantèlement, conformément au décret n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme :

*« Art. R. 111-63.-Les opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation comprennent :*

*« 1° Le démantèlement des installations de production, y compris l'excavation de toutes les fondations et installations enterrées ;*

*« 2° La remise en état des terrains, en garantissant notamment le maintien de leur vocation initiale ;*

*« 3° La réutilisation, le recyclage, la valorisation ou à défaut l'élimination des déchets de démolition ou de démantèlement dans les filières dûment autorisées à cet effet. »*

### 3) Notice descriptive du projet agrivoltaïque

#### ***3.1) Contexte agricole de l'exploitation***

L'exploitation agricole dispose d'une Surface Agricole Utile (SAU) de 219 hectares. La parcelle concernée par le projet agrivoltaïque représente une part très limitée de cette surface totale, garantissant que l'impact du projet à l'échelle de l'exploitation soit faible.

#### ***3.2) Caractéristiques agronomiques de la parcelle***

La parcelle présente les caractéristiques suivantes :

- Sol caillouteux, terre de varenne
- Parcelle ayant un caractère séchant
- Terre de qualité agronomique faible
- En pâturage depuis 7 ans
- Rendements historiquement faibles
- Elle est actuellement classée en prairie permanente (PPH – RPG 2024)

Ces éléments démontrent que :

- Il ne s'agit pas d'une terre à fort potentiel agronomique
- Le projet n'impacte pas une zone stratégique de production

#### ***3.3) Maintien et service rendu à l'activité agricole***

L'activité agricole sera maintenue sous les panneaux, sans changement des pratiques actuellement mises en œuvre. L'exploitant continuera d'utiliser cette prairie comme aujourd'hui, en y faisant pâturer ses bovins (allaitantes).

Les deux services attendus, conformément aux décrets de la loi APER sont les suivants :

- **Amélioration du bien-être animal par réduction du stress thermique**

Les panneaux photovoltaïques apporteront des zones d'ombrage aux bovins lors des périodes de fortes chaleurs, améliorant leur confort thermique lorsqu'ils sont au pâturage.

- **Protection contre les aléas climatiques**

L'installation offrira également une protection partielle des animaux face à certains événements météorologiques, notamment les épisodes de grêle ou de fortes pluies.

D'après l'étude de l'Institut de l'Élevage *Le stockage de carbone par les prairies*, « les sols représentent le puits de carbone naturel et à long terme le plus important sur les surfaces continentales ». Le maintien de cette prairie participe ainsi au stockage durable du carbone dans les sols. L'élevage herbivore a ainsi un rôle majeur à jouer dans l'atténuation du changement climatique.

### ***3.4) Caractère réversible du projet***

Le projet repose sur :

- Structures en mono-pieux battus
- Absence de fondations béton
- Aucun terrassement lourd, sauf pour les locaux techniques (15 à 20m<sup>2</sup>)

Cela garantit une absence d'artificialisation durable ainsi qu'une réversibilité complète du site. Le projet n'entraînera pas d'imperméabilisation ni de modification significative du terrain.

### ***3.5) Zone témoin***

La nécessité de mettre en place une zone témoin sera déterminée lors de l'instruction du projet par les services de l'État, conformément au cadre réglementaire en vigueur. Cette appréciation interviendra sur la base des caractéristiques techniques du projet, déjà définies (taux de couverture, technologie et puissance installée), ainsi que des exigences applicables à l'agrivoltaïsme. La configuration foncière du site permet toutefois d'ores et déjà d'identifier des surfaces susceptibles d'accueillir une telle zone témoin, le cas échéant. La zone qu'on envisage est limitrophe de la zone d'implantation de la centrale agrivoltaïque et fait partie de la même unité foncière.